

GROUPE CONCOURSMANIA
Société anonyme à Conseil d'administration
au capital de 658.018,40 euros
Siège social : 353, Boulevard du Président Wilson
33200 BORDEAUX
433 234 325 RCS BORDEAUX

RAPPORT DE GESTION
COMPRENANT LE RAPPORT DE GESTION DES COMPTES SOCIAUX ET DU
GROUPE
SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011

Mesdames, Messieurs,

Chers actionnaires,

Nous vous avons réunis en assemblée générale annuelle en application des statuts et des dispositions du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la société GROUPE CONCOURSMANIA (ci-après la « **Société** ») et de ses filiales au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation les comptes annuels et les comptes consolidés du groupe constitué par la Société et ses filiales au cours dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

I. - PRESENTATION GENERALE DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DE SES FILIALES

Vous trouverez ci-dessous les informations requises en application des articles L.232-1 II et R.225-102 du code de commerce.

Le Groupe ConcoursMania accompagne ses clients dans la réalisation marketing des opérations de jeux promotionnels en ligne. L'accompagnement des clients se fait sur toute la chaîne : de la conception de la campagne à la garantie de résultat. Le Groupe ConcoursMania est le seul acteur sur le marché agissant sur toutes les étapes d'une opération de marketing par le jeu promotionnel : conseil, réalisation, promotion sur mesure via des réseaux puissants, suivi statistique et logistique des lots. Le Groupe ConcoursMania apporte des solutions innovantes au bénéfice de ses clients et assure également une étude permanente du secteur. Ainsi par son activité d'édition de sites de jeux en propre, le Groupe ConcoursMania a un savoir-faire unique et une connaissance rare du comportement des internautes. Les deux activités se nourrissent et permettent un succès garanti aux marques ainsi qu'une réelle satisfaction des joueurs.

Le Groupe ConcoursMania édite :

- des sites de casual gaming qui offrent aux annonceurs une logique de trafic et un accès simple et sans inscription pour les internautes.
- des gamezones qui sont des sites gratuits et accessibles après un enregistrement de l'internaute qui cumule des points à chaque partie de jeu.
- des sites de jeux-concours en vue de référencer les principaux jeux-concours du marché avec un accès libre et gratuit pour les internautes.

Les sociétés suivantes font partie du périmètre de consolidation, dans le cadre d'établissement de comptes consolidés ne ressortant pas d'une obligation légale.

ENTREPRISES	Siège	n° RCS	% de Contrôle
TOILOKDO	353 BD Président Wilson – 33200 BORDEAUX	484 242 318	100%
CONCOURS MANIA MONTPELLIER	14 Rue de la République 34000 MONTPELLIER	538 381 534	100%
KENSINGTON SQUARE	35 Avenue Monterey L-1123 Luxembourg	B 147 944	100%

Nos filiales ont une activité de création, développement, organisation, fabrication, commercialisation et/ou fourniture de biens et /ou de services divers en relation avec tout support multimédia, en ce compris notamment la création, le développement, l'exploitation et/ou l'organisation d'un ou plusieurs jeux, conformément à la

réglementation en vigueur, ainsi que la création, le développement et/ou la commercialisation de tout produit dérivé.

II. - SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DE SES FILIALES AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Notre Société a connu une année 2011 particulièrement positive avec une progression à la fois de notre volume d'affaire comme de notre rentabilité.

Nos résultats démontrent ainsi la pertinence de notre positionnement, la puissance de nos marques, l'engagement de nos équipes et la fidélité de nos clients.

Nous vous présentons ci-après la variation du périmètre de consolidation du groupe :

- Prises de contrôle :

Le 28 février 2011, notre Société a pris le contrôle de la société CLICANDPLAY en portant notre participation à 100 %. Le 1^{er} juin 2011, la société a réalisé une Transmission Universelle de Patrimoine au bénéfice de la SA GROUPE CONCOURSMANIA.

- Prises de participation :

Le 21 juillet 2011, notre Société a pris le contrôle de la société TOILOKDO en portant notre participation à 100 %. La réorganisation de la société TOILOKDO mise en place depuis 2009 a permis d'améliorer de façon importante la rentabilité de l'exploitation et nous permet de retrouver des capitaux propres positifs cette année.

Le 5 décembre 2011, notre Société a créé la SARL CONCOURSMANIA MONTPELLIER afin d'acquérir le fonds de commerce d'ACTIPLAY. Notre participation est de 100 % dans cette structure. Ce premier exercice qui ne reflète qu'un mois d'activité laisse transparaître des perspectives encourageantes sur l'année 2012.

- Cessions de participations

Au cours de l'exercice écoulé, notre Société n'a cédé aucune participation de sociétés faisant partie du périmètre de consolidation.

III. - EXPOSE SUR LES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS CONSOLIDES

Notre rentabilité opérationnelle a connu une forte hausse durant cet exercice, validant notre modèle économique et les efforts entrepris sur notre gestion et notre suivi financier.

Le Chiffre d'affaires 2011 s'établit à 10.568 K€ contre 6.702 K€ au titre de l'exercice précédent, soit une progression de 57.66 %.

Evolution des résultats

- Le résultat d'exploitation au 31 décembre 2011 est en augmentation par rapport à l'exercice précédent (2.478 K€ contre 718 K€).
- Le résultat financier est de 63 K€ contre - 29 K€ en 2010.
- Les charges d'exploitation s'établissent à 8.312 K€ contre 6.057 K€ au cours de l'exercice précédent.
- Le résultat exceptionnel est de 37 K€ contre – 3 K€ au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011.
- Avant dotation aux amortissements des écarts d'acquisition de 67 K€, le résultat des sociétés intégrées, après une charge d'impôt de 843 K€ contre 209 K€, s'élève à 1.736 K€ contre 476 K€ l'exercice précédent.
- Le résultat d'ensemble consolidé évolue de 1.668 K€ contre 437 K€ au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Evolution des dettes financières

L'endettement à moyen terme s'établit à 1 969 K€, se décomposant comme suit :

- Dette à moins d'un an : 253 K€
- Dette à plus d'un an : 1 441 K€
- Dette à plus de 5 ans : 275 K€

En outre, le Groupe dispose d'une capacité d'autofinancement de 1 981 K€.

La trésorerie a varié à la hausse de 6 382 K€ et s'établit à 9 321 K€.

Ratios d'endettement

Le ratio d'endettement sur les capitaux propres en 2011 est égal à 0.11 soit 1 716 K€/15 319 K€ contre 0.60 soit 1 071 K€/ 10 781 K€ en 2010.

Le ratio d'endettement sur le chiffre d'affaires en 2011 est égal à 0.16 soit 1 716K€/ 10 568 K€ identique à 2010 soit 1 071 K€/ 6 702 K€.

IV. - PRESENTATION DES COMPTES SOCIAUX ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2011 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

1 – Résultats économiques sociaux

● *Chiffre d'Affaires de la société SA Groupe Concoursmania (hors filiales)*

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011 :

- le chiffre d'affaires H.T. s'est élevé à 9.816.535 euros contre 5.927.219 euros au titre de l'exercice précédent, soit une augmentation de 65,6 %,
- le total des produits d'exploitation s'élève à 9.909.837 euros contre 5.969.984 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 66 %,
- les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 7.890.598 euros contre 5.454.127 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 44.7 %.

Le résultat d'exploitation ressort à 2.019.239 euros contre 515.856 euros au titre de l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 1.567.873 euros contre 1.038.970 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 50,9 %.

Le montant des charges sociales s'élève à 572.257 euros contre 379.572 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 50.8 %.

L'effectif salarié moyen s'élève à 31 contre 20 au titre de l'exercice précédent.

Compte tenu d'un résultat financier de 65.043 euros contre -27.033 euros au titre de l'exercice précédent, le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à 2.084.282 euros contre 488.823 euros pour l'exercice précédent.

Compte tenu des éléments ci-dessus, du résultat exceptionnel de 1.636 euros, de l'impôt sur les bénéfices de 697.549 euros, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 1.388.368.94 euros contre un bénéfice de 313.583 euros au titre de l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2011, le total du bilan de la Société s'élevait à 20.789.596 euros contre 7.079.497 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 193,7 %.

● *Chiffre d'Affaires des filiales*

- **TOILOKDO**

SARL TOILOKDO a clôturé l'exercice avec un chiffre d'affaires de 708 K€ contre 906 K€ au titre de l'exercice précédent, soit une variation de -21.8 %.

Le résultat net est de 138 K€ (contre 139 K€ au titre de l'exercice précédent).

L'effectif moyen s'élève à la clôture de l'exercice le 31 décembre 2011 à 2 personnes contre 4 l'exercice précédent.

- **CONCOURSMANIA MONTPELLIER**

SARL CONCOURSMANIA MONTPELLIER a clôturé son premier exercice avec un chiffre d'affaires de 219 K€.

Le résultat net s'est élevé à 2 K€.

L'effectif s'élève à la clôture de l'exercice le 31 décembre 2011 à 16 personnes.

- **KENSINGTON SQUARE**

KENSINGTON SQUARE a clôturé l'exercice avec un chiffre d'Affaires de 323 K€ contre 18 K€ au titre de l'exercice précédent.

Le résultat net s'élève à 184 K€ contre 1 K€ au titre de l'exercice précédent.

La société Kensington Square n'a pas de salarié.

2 – Résultats économiques consolidés

● *Chiffre d'affaires du groupe*

Le chiffre d'affaires consolidé du groupe CONCOURSMANIA atteint 10.568 K€ pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, contre 6.702 K€ pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, pour un résultat net part de groupe de 1.668 K€.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011, l'activité du Groupe a connu une forte augmentation de son chiffre d'affaires. Sa prise de gain de parts de marchés s'est poursuivie de manière significative. L'amélioration de ses résultats nous permet d'aborder avec sérénité et ambition les années à venir.

● *Résultats*

- Le résultat d'exploitation ressort à 2.478 K€.
- Le résultat courant avant impôt ressort à 2.542K€.
- Le résultat net de l'ensemble consolidé s'élève à 1.668 K€.
- Le résultat net part du Groupe s'élève quant à lui à 1.668 K€.
-

● *Effectif au 31/12/2011 des sociétés consolidées*

L'effectif du Groupe s'élève à 57 personnes, réparties comme suit :

- Cadres : 34
- Employés : 23

3 – Capital social : Répartition du capital au 31/12/2011

Nous vous informons que le capital de la Société est réparti comme suit :

- SAINT-FLORENTIN PARTICIPATIONS	49.5 %
- Idinvest Partners (ex Oddo AM)	21.1 %
- Autres	29.4 %
	<hr/>
	100 %

V. - AFFECTATION DU RESULTAT DES COMPTES SOCIAUX

Le bénéfice de l'exercice s'élevant à 1.388.368.94 euros sera affecté en totalité au compte « Autres réserves ». Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice soit 1.388.368.94 euros en totalité au compte « Autres réserves ».

VI. - Evolution et perspectives d'avenir du groupe et des filiales

- TOILOKDO

Le renforcement de la collaboration avec la société Concoursmania amorcé en 2009 continue de nous faire gagner en productivité et en efficacité.

- CONCOURSMANIA MONTPELLIER

Nous sommes très satisfaits de cette acquisition, les résultats et les perspectives de développement sur ce marché vont compléter l'activité du groupe.

- KENSINGTON SQUARE

L'activité de la société KENSINGTON SQUARE créée le 26 août 2009 avec l'ambition de proposer une offre commerciale à l'ensemble des marchés européens et dont l'accélération a été constatée en fin 2010 s'est poursuivie tout au long de l'année 2011. La confiance que nous avons sur les perspectives de développement de cette filiale s'est confortée sur cet exercice. Son offre et son positionnement doivent continuer de croître.

Nous avons pu constater des gains de parts de marché sur cette année écoulée et avons toute confiance pour la suite, tant sur le plan du chiffre d'affaires que des résultats d'exploitation.

Notre société va concentrer ses efforts sur 3 axes stratégiques parfaitement identifiés :

- Capitaliser sur les nouvelles plateformes : Internet mobile - Réseaux sociaux
- Attaquer le BtoB en indirect par le renforcement de la pénétration des agences,
- Poursuivre la stratégie offensive d'acquisitions de nouveaux sites BtoC et par un déploiement européen.

Compte tenu de l'évolution de nos marchés et de la confiance renouvelée de nos clients, nous abordons les années à venir avec sérénité et ambition.

VII. - RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUEES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au titre des trois précédents exercices

VIII. - DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

IX. - DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS (comptes sociaux)

En application des dispositions de la loi de modernisation de l'économie, une information sur les délais de paiement des fournisseurs en compte au 31 décembre 2011 vous est délivrée dans le tableau ci-après :

Exercice 31/12/2011

Compte fournisseurs (en Euros)	Paiement à 30 jours	Paiement à 60 jours	Paiement à plus de 60 jours
1 238 738 €	935 124 €	270 409 €	33 205 €

Le délai de règlement moyen des fournisseurs s'établit à 60 jours.

Exercice 31/12/2010

Compte fournisseurs (en Euros)	Paiement à 30 jours	Paiement à 60 jours	Paiement à plus de 60 jours
1 187 121	581 440 €	605 681 €	0 €

X. - TABLEAU DES RESULTATS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(Code de commerce – Article R225-102)

	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2011
Capital en fin d'exercice					
Capital social	284 900	349 020	349 020	349 020	658 018
Nombre d'actions à dividende prioritaire	4 070	4 986	4 986	4 986	3 290 092
Nombre maximum d'actions à créer					
Opérations et résultat					
Chiffre d'affaires (HT)	1 416 661	2 407 726	3 674 150	5 927 219	9 816 532
Résultat av.impôts, participation, dot aux amortissements, dépréciations et provisions	176 378	185 850	154 172	595 167	2 309 439
Impôts sur les bénéfices	50 715	32 487	12 905	148 152	657 549
Participation des salariés					
Résultat ap.impôts, participation, dot aux amortissements, dépréciations et provisions	117 735	82 210	46 470	313 583	1 388 369
Résultat distribué					
Résultat par action					
Résultat après impôts, avant dot. aux amort, dépréciations et provisions	30.87	30.76	28.33	89.65	0.49
Résultat après impôts, participation, dot aux	28.93	16.69	9.32	62.89	0.42

amortissements, dépréciations et provisions					
Distribution de dividendes					
Personnel					
Effectif moyen	11	15	17	27	35
Montant de la masse salariale	217 905	497 851	690 866	1 038 970	1 567 873
Montant des sommes versées en avantages sociaux (Sécu.Soc.oeuvres)	81 182	178 163	258 525	378 068	570 194

XI. – TABLEAU DES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

En application de l'article L.225-100 al 7. du Code de commerce, vous voudrez bien trouver ci-après le tableau présentant, de façon synthétique, les délégations accordées par l'assemblée générale des actionnaires de la Société au conseil d'administration :

Délégations de compétence consenties au conseil d'administration	Montant nominal maximum (€)	Nombre maximum d'actions nouvelles susceptibles d'être émises en vertu des projets de résolutions	Durée de la délégation	Utilisation de la délégation
Délégation de compétence pour augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices, primes	375.000 ¹	1.875.000	26 mois	
Délégation de compétence pour augmenter le capital social avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires par voie d'offre au public	375.000 ¹	1.875.000	26 mois	
Délégation de compétence pour augmenter le capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par voie d'offre au public	375.000 ¹	1.875.000	26 mois	Nbre actions créées : 800 000 au titre de l'IPO, 120 000 au titre de la clause d'extension
Délégation de compétence pour augmenter le capital	20% du capital ou 375.000 ¹	1.875.000	26 mois	

social avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par voie de placement privé				
Clause de surallocation	56.250 ¹	281.250	26 mois	138.000 actions d'un montant nominal total de 27.600 € (13 mai 2011)
Délégation de compétence à l'effet d'émettre des BSPCE	17.600	88.000	18 mois	88.000 BSPCE (10 mai 2011)
Délégation de compétence pour augmenter le capital social au profit des adhérents au plan d'épargne d'entreprise	10.000 ¹	50.000	26 mois	

¹ La somme des montants nominaux correspondant aux émissions réalisées dans le cadre de ces résolutions est globalement plafonnée à 375.000 euros.

XII.- INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Liste des mandats sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 al 4 du Code de commerce, nous vous communiquons ci-dessous la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés par chacun des mandataires sociaux de la Société.

NOM, PRENOM, AGE	FONCTIONS	Date de première nomination	Date d'expiration du mandat d'administrateur	SOCIETES
Julien PARROU	Président du Conseil d'administration	AGE 02/01/2008	AGO 2014	GROUPE CONCOURSMANIA
	Gérant			SARL TOILOKDO
	Gérant			SARL CONCOURSMANIA MONTPELLIER
	Administrateur	17/02/2011		SAS SAINT FLORENTIN PARTICIPATIONS

Nicolas BABIN	Administrateur Gérant	CA 04/03/2011	AGO 2017	GROUPE CONCOURS MANIA SARL KENSINGTON SQUARE
Frédéric BARTOLI	Administrateur	CA 04/03/2011	AGO 2017	GROUPE CONCOURS MANIA
Hugues DUBOCSQ	Administrateur représentant Saint-Florentin Participations	CA 04/03/2011	AGO 2017	GROUPE CONCOURS MANIA
Gérard PARROU	Administrateur	AGE 02/01/2008	AGO 2014	GROUPE CONCOURS MANIA
Patrice COFFE	Administrateur	CA 15/06/2009	AGO 2014	GROUPE CONCOURS MANIA

Nicolas Babin devrait également, avant le 22 juin prochain, devenir membre du comité de surveillance des sociétés MaxiBay et Tag Commander.

Parcours des administrateurs :

Monsieur Julien PARROU, 38 ans, est diplômé de l'IAE, Master d'Administration des Entreprises. Il est le fondateur et le Président Directeur Général de Groupe ConcoursMania. Il est spécialiste du marketing des jeux et en particulier des jeux-concours promotionnels depuis l'âge de 22 ans. A cette date, il fonde la Revue des Jeux, première revue mensuelle grand public en France sur les jeux concours destinée aux joueurs (10.000 abonnés), dont il est Directeur de Publication. Il fonde ensuite le premier site Internet de référencement de jeux concours en France: www.concours.fr.

Depuis plus de 15 ans, il scrute et analyse le secteur des jeux (attentes des consommateurs, analyse des opérations organisées en France par les sociétés de tous les secteurs d'activité). Il apporte quotidiennement ses conseils aux marques et organisateurs de jeux gratuits sur Internet comme sur tous les autres supports. Il conseille des sociétés de communication et de sites d'e-commerce pour la réalisation et l'accompagnement de leurs opérations de jeux promotionnels.

Il est membre du Cercle du Marketing Direct et intervenant au Benchmark Group.

Auteur d'études régulières sur les jeux-concours en ligne, il intervient fréquemment lors de conférences sur le marketing, lors de colloques, ou encore lors de séminaires de formation.

Monsieur Gérard PARROU, 64 ans. Après son Doctorat de médecine obtenu en mars 1976 à l'Université de Bordeaux 2, il devient médecin généraliste à Royan

(Charente-Maritime). En 2003, il fonde avec d'autres médecins le Cabinet Médical Cordouan. Ancien membre du Comité Directeur de la Fédération Française du Jeu d'Echecs, il organise des tournois d'Echecs professionnels en France en 1985 et 1986 ainsi qu'un colloque médical sur la performance mentale du joueur d'Echecs en 1985.

Monsieur Nicolas Babin, 46 ans, est diplômé en sciences informatiques et titulaire d'un MBA. Il a rejoint la Société en novembre 2010. Il débute sa carrière à la BNP à San Francisco en 1989 avant de prendre la tête de l'administration de CATS Software North America à Palo Alto (Californie). Il contribue à l'introduction en bourse de cette société en mars 1995 avant de devenir Directeur général de CATS EMEA à Londres (UK). Il rejoint ensuite le groupe Sony en 1997 en tant que Directeur général Europe pour l'unité de cartographie numérique Etak.

En 2001, il prend la direction européenne de Sony Entertainment Europe, où il lance le chien AIBO, premier robot d'Intelligence Artificielle grand public. En 2004, il devient Directeur de la Communication pour Sony Europe à Berlin où il est responsable de l'ensemble de la communication interne et externe des opérations de Sony en Europe (46 pays). Enfin, en 2008, à Bordeaux, il prend la direction des opérations et du développement international pour AT Internet, le leader européen du Web Analytics. Nicolas Babin a participé à de nombreux conseils d'administration aux Etats-Unis, en Europe et au Japon.

Monsieur Frédéric Bartoli, 34 ans, est diplômé d'HEC. En 2000, il crée la société Thotnet, webagency et société éditrice notamment du site infobebes.com, leader des sites d'information grand public sur l'univers parental. Il revend Thotnet au groupe Lagardère Digital France jusqu'en juillet 2010. Frédéric BARTOLI s'investit aujourd'hui dans un grand nombre de sociétés à potentiel du secteur Internet et leur apporte son expertise du secteur des media et du marketing.

La société Saint Florentin Participations a été constituée début 2011 afin de recevoir les titres de la Société détenus par les associés fondateurs et notamment par le Président. Monsieur Hugues Duboscq est un de ses administrateurs et son représentant permanent.

Monsieur Hugues Duboscq, 40 ans, est diplômé de l'Ecole Supérieure de Commerce de Bordeaux – Ecole de management (1994) et est titulaire d'un DESS de Droit de la Vigne et du Vin de Bordeaux (1995). Régisseur administratif et associé au sein de la société Fermière H. Duboscq & Fils, il est en charge des ventes et du marketing des vignobles du groupe familial : Château Haut-Marbuzet (Saint Estèphe), Château Layauga-Duboscq (Médoc) et Domaine Duboscq-Monplaisir (Côtes de Gascogne). Monsieur Hugues Duboscq est également actionnaire de Brusina-Blander SAS, société de négoce spécialisée dans la distribution de grands vins auprès de la restauration et la clientèle particulière européennes.

Monsieur Patrice COFFE, 43 ans, Directeur Administratif et Financier, rejoint Groupe Concoursmania en juillet 2008. Après des études en comptabilité gestion, et une licence Administration Economique et Sociale à Toulouse, il débute sa carrière en 1989 dans le Groupe Microdis, grossiste en micro-informatique. Il rejoint ensuite

le cabinet d'expertise comptable Sotorec à Toulouse, puis intègre en 1992 le Cabinet Eura Audit Cabinet Rémy à Bordeaux, dont il devient Chef de mission.

Rémunérations annuelles brutes allouées aux membres des organes de direction

Au 31/12/ 2010 rémunération totale de 207 999 euros.

Au 31/12/ 2011 rémunération totale de 350 691 euros

Jetons de présence

L'Assemblée Générale des Actionnaires du 23 mars 2011 a fixé à 30.000 Euros (trente mille) le montant des jetons de présence à allouer aux administrateurs pour l'exercice 2011. Il est indiqué que 9.000 Euros (neuf mille) ont été versés sur l'exercice 2011.

Opérations des dirigeants sur les titres

- Le 12 octobre 2011, acquisition par la SAS Saint Florentin Participations de 138.704 actions au prix unitaire de 9,39 euros pour un montant total de 1 302 618,56 euros.
- Le 29 décembre 2011, cession par la SAS Saint Florentin Participations de 825 actions au prix unitaire de 9,70 euros pour un montant total de 8.003, 20 euros
- Le 29 février 2012, cession par la SAS Saint Florentin Participations de 1600 actions au prix unitaire de 11,25 euros pour un montant total de 18 000 euros

XIII. - INFORMATIONS RELATIVES AU CAPITAL SOCIAL

Conformément aux dispositions de l'article L.233-13 du Code de commerce, et compte tenu des informations et notifications reçues en application des articles L.233-7 et L.233-12 dudit Code, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires concernés par les seuils en capital social ou en droits de vote :

- Saint-Florentin Participations SAS : 49.5 %
- Idinvest Partners (ex Oddo AM): 21.1 %
- Autres : 29.4 %

Aucune modification des répartitions ci-dessus n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

Il est par ailleurs précisé que Invesco a dépassé au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2011, dépasser de 5% la détention du capital de la Société.

XIV. – PARTICIPATIONS CROISEES

Au cours de l'exercice écoulé, la Société ne détient aucune participation réciproque au sens des articles L.233-29 et R.233-19 du Code de commerce.

XV. - RACHAT PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS

Nous vous rappelons que la Société n'a pas procédé dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-211 al 2 du Code de commerce, au cours du dernier exercice clos, au rachat d'actions propres en vue d'être attribuées aux salariés dans le cadre de l'intéressement du personnel aux fruits de l'expansion de l'entreprise.

XVI. – Contrat de liquidité

L'assemblée générale du 23 mars 2011, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires et connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, a autorisé le Conseil d'administration à racheter les propres actions de la Société conformément aux dispositions de l'article L.225-209-1 du Code de commerce aux fins de favoriser la liquidité des titres de la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers.

Les modalités et conditions du programme de rachat d'actions étaient les suivantes :

- Durée du programme : 18 mois maximum, débutant à compter de la présente assemblée générale et qui expirerait, soit au jour où toute assemblée générale de la Société adopterait un nouveau programme de rachat d'actions soit, à défaut, le 22 septembre 2012 ;
- Pourcentage de rachat maximum autorisé : 10% du capital,
- Montant maximal du fonds : Prix d'achat unitaire maximum ne pouvant excéder 300 % du prix des actions offertes au public dans le cadre de l'admission aux négociations sur le marché ALTERNEXT de NYSE Euronext Paris multiplié par 34.902 actions.

Il est précisé qu'un contrat de liquidité a effectivement été conclu avec la société Bryan, Garnier & Co le 10 mai 2011. Il est également ajouté qu'une résolution du même ordre sera présentée à la prochaine assemblée générale.

XVII. - INFORMATIONS RELATIVES AUX OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS

Conformément aux dispositions de l'article L225-184 du Code de commerce, nous vous indiquons aux termes du présent rapport qu'aucune opération n'a été réalisée au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2011, en vertu du régime légal des options.

XVIII. - INFORMATIONS CONCERNANT L'ATTRIBUTION D'ACTIONS GRATUITES

Nous vous indiquons qu'aucune opération n'a été réalisée au cours de l'exercice en application des dispositions de l'article L.225-197-4 du Code de commerce.

Les salariés de la Société ne bénéficient pas d'un plan d'option de souscription d'actions.

XIX. - INFORMATIONS CONCERNANT L'ATTRIBUTION DE BONS DE SOUSCRIPTION DE PARTS DE CREATEURS D'ENTREPRISE

Suivant les dispositions de l'article L 228-91 du code de commerce, délégation de compétence avait été accordée par l'assemblée générale mixte du 23 mars 2011 au conseil d'administration à l'effet d'émettre et attribuer gratuitement, en une ou plusieurs fois, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, au profit des salariés et des dirigeants de la Société, un nombre maximum de 88.000 bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (ci-après les « BSPCE »), chaque BSPCE donnant droit à la souscription d'une action nouvelle de la Société à émettre à titre d'augmentation de son capital. Du fait de la démission d'un salarié, seuls 85000 BSPCE ont été attribués et exerçables sur 3 ans selon des critères de performance. Pour l'exercice 2011, aucun des 28 000 BSPCE de la période n'a pu être exercés pour absence de réalisation des objectifs. Il reste 57 000 BSPCE à exercer jusqu'au 31 janvier 2014.

XX. - PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous rendons compte de l'absence de la participation des salariés au capital de la Société au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2011.

XXI. - CONDAMNATION DE LA SOCIETE POUR PRATIQUES ANTICONCURRENTIELLES

Conformément aux dispositions de l'article L464-2, I-a1.5 du Code de commerce, nous vous indiquons que la Société n'a fait l'objet d'aucune condamnation à ce titre.

XXII. – MANDAT ET CONTROLE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Notre commissaire aux comptes Auentur a été nommé aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 2 janvier 2008 pour un mandat de 6 ans.

Il est précisé que conformément à l'article L 225-38 du Code de commerce, notre commissaire aux comptes donnera à l'Assemblée Générale Mixte lecture de son rapport spécial.

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous tenons à votre disposition les rapports de notre Commissaire aux comptes.

XXIII. – CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nous vous proposons la nomination, en qualité d'administrateurs, de la société IXO PRIVATE EQUITY, société par action simplifiée au capital social de 550.000 euros, dont le siège social est situé 34, rue de Metz – 31000 Toulouse représentée par son représentant permanent Monsieur Jean-Luc RIVIERE, ainsi que la nomination de la société IDINVEST PARTNERS, EQUITY, société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital social de 1.000.000 euros, dont le siège social est situé 117, avenue des Champs Elysées – 75008 Paris, représentée par son représentant Monsieur Laurent Dumas-Crouzillac,

XXIV. - AUTORISATION A DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'EFFET D'OPERER EN BOURSE SUR SES PROPRES ACTIONS

Conformément aux dispositions de l'article L.225-209-1 du Code de commerce, il sera demandé à la prochaine assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, le renouvellement de l'autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet de racheter les propres actions de la Société aux fins de favoriser la liquidité des titres de la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers et, le cas échéant par la mise en œuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des marchés financiers et qui serait conforme à la réglementation en vigueur au moment du rachat effectif des actions.

Les modalités et conditions du programme de rachat d'actions en seraient les suivantes :

- Durée du programme : 18 mois maximum, débutant à compter de la présente assemblée générale et qui expirerait, soit au jour où toute assemblée générale de la Société adopterait un nouveau programme de rachat d'actions soit, à défaut, le 22 décembre 2013 ;
- Pourcentage de rachat maximum autorisé : 10% du capital, soit 329009 actions sur la base de 3.290.092 actions composant le capital social ;
- Prix d'achat unitaire maximum : 30 euros, soit un montant théorique maximum consacré au programme de rachat d'une valeur de 9.870.270 euros, hors frais de négociation.

Ce nombre d'actions et les limites de prix d'achat seront, le cas échéant, ajustés lors d'éventuelles opérations financières de la Société ou de décisions affectant le capital social.

Il sera également demandé à l'assemblée générale de décider en outre que l'acquisition, la cession ou le transfert des actions pourront être réalisés par tous moyens et de toutes manières, y compris de gré à gré, par mécanismes optionnels ou par blocs de titres en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il plaira au Directoire, dans le respect de la réglementation en vigueur.

XXV. ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT DU GROUPE

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, le Groupe a poursuivi sa politique en matière de recherche et développement au cours de l'exercice écoulé.

XXVI. ACTIVITES POLLUANTES OU A RISQUE

En application de l'article L 225-102-1 du Code de commerce, le Groupe n'exerce pas d'activités polluantes ou à risque.

XXVII. EVENEMENTS IMPORTANTS INTERVENUS DEPUIS LA DATE DE CLOTURE ET LA DATE D'ETABLISSEMENT DU PRESENT RAPPORT

Aucun événement important n'est intervenu depuis la date de clôture et la date du présent rapport.

XXVIII. - PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

Le niveau d'incertitude concernant l'entreprise réside essentiellement dans le contexte macro-économique chahuté que connaissent l'ensemble des marchés mondiaux.

Risque de change

La Société n'est pas exposée aux variations de taux de change.

Risque sur actions ou participations

La Société ne détient aucune action ou participation dans aucune société tierce au dehors de ses filiales citées ci-dessus.

Risque de liquidité

L'actif à court terme étant supérieur à son passif à court terme, la Société ne court aucun risque de liquidité.

Au 31 décembre 2011, le bilan consolidé du Groupe faisait apparaître un total d'actifs à court terme de 14 109 K € contre des dettes à court terme de 4 315 K €.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément.

Bordeaux, le

Julien Parrou

Président Directeur Général

